

CONSEIL MUNICIPAL



Compte Rendu de la Séance du 29 avril 2011

L'an deux mil onze,
et le vingt neuf avril à vingt heures,
le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Gérard BAZIN, Maire.

Etaient présents : MM Gérard BAZIN – Francis MAINGUY — Régis MAZEAU - Pascal GORIAUX – Charles BELAN – Mmes Claudine HAMON - Denise CHOUIN – Sandrine MARION – M Guy CASTEL – Mmes Marie-Agnès CHAUSSEBLANCHE – Elisabeth EICHELBERGER – Myriam GASSINE - Marquita GIRARD (arrivée à la délib. n°7) – Martine LELIEVRE – Jocelyne LEMETAYER – MM Jérôme LE NOAC'H – Mickaël MASSART – Mme Chantal MIRALLES – MM André PICHOFF – Laurent RABINE – Noël ROUILLARD,

Etaient excusés :

Muriel BERREZAIE – Gérard BIZETTE – Annie-Claude CROCC – Olivier DAVID – Bernard GADAUD – Rolande RIEFENSTAHL,

qui avaient délégué leur mandat respectivement à :

- Muriel BERREZAIE à Denise CHOUIN,
- Gérard BIZETTE à Régis MAZEAU,
- Bernard GADAUD à Laurent RABINE,
- Rolande RIEFENSTAHL à Jocelyne LEMETAYER.

A été élu secrétaire : Laurent RABINE.

ANNULATION DE TITRES SUR EXERCICES ANTERIEURS : LOCATION D'UN BUREAU A MONSIEUR NOEL GILLES

Un bail précaire a été signé le 28 avril 2006 pour la location d'un bureau situé dans l'atelier-relais à Monsieur NOEL Gilles, du 1^{er} mai 2006 au 31 mars 2008.

Loyer mensuel HT :

46.00 € du 1^{er} mai 2006 au 30 avril 2007

49.71 € du 1^{er} mai 2007 au 31 mars 2008.

Il s'avère que l'entreprise a cessé depuis le 24 juin 2007 (justificatif : situation au répertoire SIRENE – avis en date du 9 avril 2008).

Le bail n'a pas été résilié par Monsieur NOEL et en l'absence d'information, des titres de recettes ont été émis pour la période du 1^{er} mai 2006 au 31 mars 2008. Les loyers sont impayés du 1^{er} janvier 2007 au 31 mars 2008. Suite à la cessation d'activité, le Conseil Municipal décide :

- * d'annuler les titres de loyer pour la période du 1^{er} juillet 2007 au 31 mars 2008 – ainsi que 50 % du montant des charges de l'année 2007 – soit un montant de :

Loyers du 01.07.2007 au 31.03.2008

HT	TVA	TTC
447.39	87.75	535.14

50 % des charges de l'année 2007

105.74		105.74
--------	--	--------

TOTA553.13	87.75	640.88
------------	-------	--------

- * et autorise le Maire ou un adjoint à émettre un mandat de ce montant sur le budget atelier-relais fusion – article 673 : « titres annulés sur exercice antérieur ».

Adopté à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 ATELIER-RELAIS FUSION

Le Conseil Municipal **vote, à l'unanimité**, le budget primitif de l'année 2011 – budget atelier-relais fusion- qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 39 988 €

Recettes : 39 988 €

Section d'investissement :

Dépenses : 269 €

Recettes : 269 €

VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE AU BUDGET DU RESTAURANT MUNICIPAL

Le Conseil Municipal décide de prélever, sur le budget principal de la Commune, une somme de 177 555 € (article 6521) qui sera versée sur le budget du restaurant municipal (article 7488) afin d'équilibrer ce budget.

Un premier versement de 170 000 € sera effectué dès à présent.

Un deuxième versement et solde sera effectué en fin d'année en fonction des besoins.

Adopté à l'unanimité.

Vote du budget primitif 2011 restaurant municipal

Le Conseil Municipal **vote, à l'unanimité**, le budget primitif de l'année 2011 du restaurant municipal qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 403 094 €

Recettes : 403 094 €

Section d'investissement :

Dépenses : 18 488 €

Recettes : 18 488 €

CREDITS SCOLAIRES – ANNEE 2011

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité**, d'augmenter les crédits scolaires de 1.71 % pour l'année 2011 et de les fixer à :

* 40.00 € par enfant fréquentant l'école primaire

* 41.70 € par enfant fréquentant l'école maternelle.

Compte-tenu des effectifs au 1^{er} janvier 2011, la somme attribuée à chaque école est la suivante :

Ecole JY COUSTEAU :

159 élèves x 41.70 € = 6 630.00 €

Ecole PJ HELIAS :

283 élèves x 40.00 € = 11 318 €

Ecole ST MARTIN :

maternelle : 69 élèves x 41.70 € = 2 877.00 €

primaire : 102 élèves x 40.00 € = 4 080.00 €

TOTAL 6 957.00 €

CREDITS 2011 – ACHAT DE LIVRE ET CD POUR LA BIBLIOTHEQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
* **Fixe** les crédits 2011 pour l'achat de documents destinés à la bibliothèque, soit :

8 506.00 € pour l'achat de livres (2 € par habitant)

997.00 € pour l'acquisition de CD

Montant total : 9 503.00 € TTC

CONSEIL MUNICIPAL



- * Sollicite une subvention du Conseil Général, dans le cadre du contrat de territoire signé entre le Conseil Général et la Communauté de Communes du Val d'Ille, au titre des acquisitions d'ouvrage pour les bibliothèques.

Adopté à l'unanimité.

SUBVENTION AU BUDGET DU CCAS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 24 810 € (dont acompte déjà versé : 13 000 €) au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2011.

SUBVENTION AU BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 14 221 € à la Caisse des Ecoles pour l'année 2011.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Débat d'Orientation Budgétaire du 9 avril 2011,
Vu la Commission Finances réunie le 23 mars 2011,
Vu l'exposé du projet de budget primitif pour 2011 synthétisé ainsi :

section de fonctionnement :

dépenses : 2 476 041 €
recettes : 3 833 917 €
autofinancement : 1 357 876 €

autofinancement :

La capacité de financement (différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement) s'élève à 1 357 876 €

Cette somme se décompose ainsi :

Virement à la section d'investissement :

Dotation aux amortissements :

Fiscalité :

Les taux d'imposition sont augmentés de 2 %.

Dépenses d'investissement :

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 2 897 735 € dont 500 233 € correspondant à des reports de dépenses de l'exercice budgétaire 2010.

Il faut ajouter à ces dépenses d'équipement :
le déficit d'investissement reporté : 32 522 €
le remboursement du capital des emprunts : 470 000 €

les opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie : 500 000 €
les dépenses imprévues : 50 000 €
soit un montant de 1 052 522 €

Montant total des dépenses d'investissement : 3 950 257 €

Recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement d'un montant de 3 950 257 € sont constituées de :

- * recettes sur les opérations (dont 190 761 € au titre des restes à réaliser de 2010) 404 565 €
- * fonds de compensation pour la TVA 331 713 €
- * taxe locale d'équipement 267 277 €
- * autofinancement (total des amortissements, virement de la section de fonctionnement et affectation de l'excédent de fonctionnement de 2010) 1 699 876 €
- * opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie 500 000 €
- * produits des emprunts 746 826 €

Montant total des recettes d'investissement 3 950 257 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget présenté.

Approuvé à l'unanimité.

PARTICIPATION AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES ANNEE 2011

Le Conseil Municipal décide de verser une participation d'un montant de 374.00 euros au Fonds d'Aides aux Jeunes pour l'année 2011. Cette dépense sera imputée à l'article 6554 du budget.

PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT ANNEE 2011

Le Conseil Municipal décide de verser une participation d'un montant de 666.00 € au Fonds de Solidarité Logement pour l'année. Cette dépense sera imputée à l'article 6554 du budget.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Par courrier du 3 mars 2011, l'Office Macérien Culture et Sports (OMCS) a transmis le dossier concernant les propositions de subvention pour l'année 2011 en précisant les hypothèses retenues :

- * Fonds de garantie : 82.00 €
- * Fonds de fonctionnement :

Jeune :

Macérien : 13.10 €
CCVI (Communauté de Communes du Val d'Ille) 6.55 €
Hors CCVI 0

Adulte :

Macérien 3.90 €
du Val d'Ille 1.95 €
hors Val d'Ille 0

- * Fonds de fonctionnement communautaire : 170.00 €
- * Subvention par élève macérien scolarisé dans un des établissements de la commune 1.00 €

Le Conseil Municipal remercie l'OMCS pour le travail accompli.

Sur proposition de la commission des Finances, qui a examiné le dossier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité, le montant des subventions pour l'année 2011 – étant précisé que les conseillers municipaux, membres des bureaux d'association – ne prennent pas part au vote des subventions qui concernent lesdites associations.

Associations sportives :

AS La Mézière football 2 141 €
Basket club 1 671 €
ASLM Tennis de table 315 €
Tennis club (de court) - badminton 2 163 €
Cyclo club 201 €
Boxe française – savate 187 €
Judo club 1 281 €
Vivre en forme (Mme MIRALLES ne prend pas part au vote) 82 €
Agile talon 654 €
Boxe Thai 272 €

Associations culturelles :

Thalie 1 058 €
Atelier macérien 997 €
Art et cadre (pas de demande pour 2011) -
Danse folk et bretonne 156 €
Danses LM 2 176 €
Vivre en musique 187 €
La station théâtre 0 €

Conventions municipales :

Accueil et loisirs 68 500 €
Convention 82 €
Fonctionnement 82 €

Taxe	Bases notifiées	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	4 615 000	16.35 %	754 552
Foncier bâti	5 217 000	17.80 %	928 626
Foncier non bâti	93 200	48.77 %	45 454
TOTAL			1 728 632

CONSEIL MUNICIPAL



Subvention à caractère pédagogique année 2011 3 900 €

Coût estimé à 13 000 €

Subvention municipale : 30 %

Sous-total 72 482 €

A déduire : la régularisation au titre des actions pédagogiques

réalisées en 2010 - 1 200 €

Solde à verser 71 282 €

L'Association devra produire un bilan financier des actions pédagogiques en fin d'année 2011. A réception et dans l'hypothèse où les dépenses seraient inférieures à 13 000 €, il sera demandé à l'Association de restituer le trop-perçu.

4 versements :

janvier : versement effectué le

5.1.2011 22 500 €

Avril versement effectué le

4.4.2011 22 500 €

juin

octobre : 26 282 €

TOTAL 71 282 €

Les Pitchouns :

Convention – année 2011 48 396 €

Régularisation 2010 1 816 €

Fonctionnement 82 €

TOTAL 50 294 €

3 versements (cf. convention)

Janvier : versement effectué

Le 05.01.2011 : 15 084.67 €

versement complémentaire à faire suite au

vote de subvention 2 863.33 €

fonctionnement 82.00 €

Juin 16 132 €

Octobre 16 132 €

TOTAL 50 294 €

Macériado :

Convention 2 000 €

Fonctionnement 82 €

Exceptionnelle 645 €

TOTAL 2 727 €

Office Macérien Culture et Sports :

Convention 15 200 €

Fonctionnement 82 €

TOTAL 15 282 €

4 versements trimestriels :

Avril : 3 882 €

Juillet : 3 800 €

Octobre : 3 800 €

Décembre : 3 800 €

TOTAL : 15 282 €

AS football : traçage terrain 534 €

Associations communautaires :

Club du sourire 252 €

Commission MALI 252 €

La Mézière sans Frontière

(M. LE NOAC'H ne prend pas part au vote) 252 €

Commission Allemagne

(M. LE NOAC'H ne prend pas part au vote) 252 €

Commission Roumanie 252 €

Commission Pologne 252 €

Alcool assistance 252 €

UNC 252 €

Amicale des donneurs de sang 252 €

Nature et Loisirs 252 €

Parents d'élèves : 82 € + 1 € par élève de LA

MEZIERE

APEL Saint Martin (pas de demande pour

2011)

APEEP 524 €

APE Collège 313 €

APEED (Ecole DIWAN) 83 €

Association sportive du collège

Germaine TILLON 123 €

Loisirs détente :

La Cigale (M. MASSART ne prend pas part au

vote) 82 €

Association des collectionneurs 82 €

UCAM 82 €

Amicales :

Ile aux enfants (Mme LELIEVRE ne prend pas

part au vote) 82 €

Envol de la Bourdonnais 0 €

Amis école St Martin 82

ACCA (M. MAINGUY ne prend pas part au

vote) 82 €

Association des classes 82 €

Autres :-

Héléna 82 €

Autres associations :

Manifestation communautaire :

La Petite Reine du Val d'Ille –

prix de La Mézière pour les

"Rayons du Val d'Ille" 2 550 €

Ben Ess Sei Nous (1.10 €/habitant) 4 678 €

Loisirs Plein Air 82 €

Comice agricole (sous réserve de demande)

0.762 € x habitant 3 241 €

ACTIF (0.33 € / habitant) 1 403 €

Cérapar 82 €

FNATH (Fédération Nationale des Accidentés

du Travail et des Handicapés) 82 €

Chambre des Métiers d'Ille et Vilaine

(50 € x 4 apprentis) 200 €

Centre de Formation des Apprentis

de St-Grégoire (50 € x 4 apprentis) 200 €

Chambre des Métiers des

Côtes d'Armor (50 € x 1 apprenti) 50 €

Prévention routière 82 €

Croix rouge – délégation locale 82 €

CIDF (Centre d'Information sur les Droits des

Femmes et des Familles) 82 €

Sous-total 170 693 €

Subventions indirectes :

Macériado : mise à disposition de personnel

(ménage – animation)

Montant estimé pour 2011 14 000 €

TOTAL 184 693 €

CONSEIL MUNICIPAL



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DES FONDS DIVERS – ANNEE 2011

L'Office Macérien Culture et Sports a transmis les propositions de subvention pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal remercie l'OMCS pour le travail accompli puis fixe ainsi les modalités concernant les subventions au titre des fonds divers :

- * Création d'activités ou d'association : 230.00 €
- * Fonds finalisés : subvention plafonnée à 800.00 €

* Flocage du logo : (provision annuelle) 600.00 €

Rappel des modalités :
Montant de la subvention votée sur la base du budget prévisionnel
Conformément à la réglementation adoptée pour les fonds finalisés, "l'association organisatrice apporte, sur ses fonds propres (sauf cas exceptionnel accepté, après avis de l'OMCS, par le Conseil Municipal) un minimum de 10 % du budget de l'opération, somme qu'elle aura prévue au moment de l'élaboration de son budget prévisionnel".

Versement : après la manifestation sur présentation du bilan financier définitif - prise en charge du déficit, s'il y en a, un dans la limite du montant voté.

Le Conseil Municipal vote ensuite le montant des subventions au titre des fonds divers pour l'année 2011 étant précisé que les conseillers municipaux membres des bureaux d'association ne prennent pas part au vote des subventions qui concernent lesdites associations.

Association	Objet	Montant	Observations
EXCEPTIONNELLE			
La Cigale (M MASSART ne prend pas part au vote)	Fête de la Musique	2 550 €	Versement immédiat
OMCS	Organi-sation du carnaval	1 000 €	Versement de 700 € effectué le 22.03.2011 – solde à réception du bilan financier
TELETHON	1 € par enfant des écoles primaires et maternelles	613 €	
Association hippique du Pays de Hédé	Concours hippique prix de La Mézière	150 €	Versement immédiat
FONDS FINALISES			
Accueil et Loisirs	Fête du jeu	549 €	
Macériado	Trophée robotique (régional)	800 €	
Vivre en musique	Concert gratuit avec Allégro	166 €	
La Cigale	Concert	800 €	
Thalie	Spectacle de théâtre avec une troupe de professionnels	738 €	
DEMARRAGE			
Tennis badminton		230 €	Versement immédiat
IMPRESSION LOGO			
Pas de demande à ce jour		600 €	Provision
TOTAL		9 796 €	

CONSEIL MUNICIPAL



RECRUTEMENT D'UN AGENT A TEMPS NON COMPLET

Un contrat d'accompagnement dans l'emploi signé s'achèvera le 30 avril 2011. Afin d'assurer la continuité des services rendus, le Conseil Municipal décide de pérenniser le poste et de créer un emploi, aux conditions suivantes :

* Fonctions :

pendant les semaines d'école

(17 h/semaine)

mise en place puis enlèvement de la chaîne sur le parking place de l'Eglise à la sortie d'école

accompagnement (encadrement) des enfants des écoles jusqu'au Macériado et ce jusqu'à la montée dans le bus

surveillance et entretien des

équipements publics

pendant les vacances scolaires

(10 h./semaine)

- * surveillance des équipements publics
- * grade : adjoint technique de 2^{ème} classe
- * rémunération : 16.81/35^{ème} de la rémunération d'un agent à temps complet
- * date d'effet : 1^{er} mai 2011

Adopté par 15 voix pour

3 voix contre

7 abstentions.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal, compte-tenu des nécessités des services, de modifier le tableau

des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Pour l'année 2011, deux agents ont reçu un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire (CAP) pour un avancement au grade d'adjoint administratif principal de deuxième classe.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des emplois, à effet du 1^{er} janvier 2011 :

- * création de deux emplois d'adjoint administratif principal de deuxième classe, en remplacement de deux emplois d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

Adopté à l'unanimité.

TRAVAUX DE VOIRIE – PROGRAMME 2011

Une somme de 89 426.00 € a été inscrite au budget pour la réalisation des travaux de voirie – programme 2011.

Monsieur MAINGUY fait savoir que la Commission Bâtiments communaux, voirie, éclairage public » a défini les priorités et propose la réalisation des travaux ci-dessous :

Désignation de la voie	Nature des travaux	Montant TTC	Participation sollicitée
	Devis du Parc Départemental		
Diverses voies	Point à temps automatique 2011	12 510.16	
La Longuerais	<u>Détail des travaux :</u>	9 429.98	
Pouliche	Délimitation des accotements	6 025.27	
Le Grand Clos	Fourniture et mise en œuvre GNTB	4 994.80	
Certiau	Enduit tricouche	6 139.13	
Peignoc	Calage des accotements	9 197.48	Pour ces 2 voies : une participation de la Commune de GEVEZE sera sollicitée
Le Choizel	Balayage des rejets	7 807.25	
	Devis de l'entreprise LEHAGRE		
Rue des Nations	Revêtement en enrobé à chaud	17 817.41	
VC n° 7	Estimation du coût des travaux pour la partie de la voie située sur la Commune de LA MEZIERE (l'autre partie est sur GEVEZE)	10 500.00	Participation du Syndicat Intercommunal d'assainissement à hauteur de 50 % du coût des travaux HT
	TOTAL	84 421.48	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme présenté et autorise le maire ou un adjoint à commander les travaux.

Les travaux concernant les voies communales n° 7, de Peignoc et du Choizel seront réalisées sous réserve d'un accord de participation de la Commune de GEVEZE.

La dépense sera imputée sur le budget principal de la Commune – article 2315 – opération n°547 : "travaux de voirie – programme 2011".

CONSEIL MUNICIPAL



REFECTION DE LA VOIE COMMUNALE N° 7

Le Conseil municipal a défini le programme de voirie pour l'année 2011. Dans les travaux, figure la réfection de la voie communale n° 7 qui dessert la station intercommunale d'assainissement, propriété du Syndicat intercommunal d'assainissement de la Flume et du Petit Bois.

Cette voie est située pour partie sur la Commune de LA MEZIERE (1480 m2) l'autre partie étant sur la Commune de GEVEZE (4800 m2).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- * **Accepte** la réalisation des travaux dont le montant est estimé à 10 500.00 € TTC pour la partie située sur la Commune de LA MEZIERE (chaque Commune paiera les travaux effectués sur son territoire).
- * **Charge** le maire ou un adjoint de solliciter une participation du Syndicat intercommunal d'assainissement de la Flume et du Petit Bois, à hauteur de 50 % du coût H.T. des travaux qui sont financés par la Commune de LA MEZIERE.

La dépense sera imputée sur le budget principal de la Commune – article 2315 – opération n° 547 : "travaux de voirie – programme 2011".

REFECTION DES VOIES COMMUNALES DE PEIGNOC ET DU CHOIZEL

Le Conseil municipal a défini le programme de voirie pour l'année 2011. Dans les travaux, figure la réfection des voies communales dites de "Peignoc" et du "Choizel".

Concernant Peignoc :

La voie est située pour partie sur la Commune de LA MEZIERE (70 %) l'autre partie étant sur la Commune de GEVEZE (30 %).

Devis du Parc Départemental du 25 février 2011 : montant TTC 9 197.48 €

Proposition : 30 % des travaux à prendre en charge par la Commune de GEVEZE.

Concernant le Choizel :

La totalité de la voie située sur la Commune de GEVEZE dessert une habitation sise sur la Commune de LA MEZIERE et des parcelles agricoles sur la Commune de GEVEZE.

Devis du Parc Départemental du 25 février 2011 : montant TTC 7 807.25 €

Proposition : travaux partagés par moitié entre les deux Communes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- * **Accepte** la réalisation des travaux conformément au devis établi par le Parc Départemental, sous réserve que la

Commune de GEVEZE accepte de participer au coût des travaux.

La dépense sera imputée sur le budget principal de la Commune – article 2315 – opération n° 547 : "travaux de voirie – programme 2011".

ACHATS D'EXTINCTEUR BATIMENTS DIVERS DEVIS SICLI

Sur proposition de M MAINGUY, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité**, le devis de la société SICLI en date du 5 février 2011

Objet : achat de 5 extincteurs (3 pour les locaux mis à disposition du centre de loisirs – 2 pour l'école primaire PJ HELIAS).

La dépense, d'un montant TTC de 385.14 € sera imputée sur le budget principal de la Commune, article 2188 – opération n° 517 : "achat d'extincteurs pour les bâtiments communaux".

TRAVAUX ESPACE COCCINELLE DEVIS LORENOVE

Sur proposition de M MAINGUY, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité**, le devis de la société LORENOVE en date du 23 mars 2011.

Objet : achat d'un moteur de volet roulant pour l'espace Coccinelle (partie louée à la crèche).

La dépense, d'un montant TTC de 429.08 € sera imputée sur le budget principal de la Commune, article 2313 – opération n° 517 : "travaux bâtiments divers".

TRAVAUX BATIMENTS DIVERS DEVIS IDEA

Sur proposition de M MAINGUY, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité**, le devis de la société IDEA en date du 17 janvier 2011

Objet : fourniture et pose d'un vérin automatique dans la salle polyvalente et d'un treuil de commande dans la salle CASSIOPEE.

La dépense, d'un montant TTC de 1 919.35 € sera imputée sur le budget principal de la Commune, article 2313 – opération n° 517 : "travaux bâtiments communaux".

TRAVAUX BATIMENTS DIVERS DEVIS ENTREPRISE REXEL

Sur proposition de M MAINGUY, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité**, le devis de l'entreprise REXEL en date du 25 janvier 2011

Objet : achat de 16 boîtiers autonomes d'éclairage de sécurité et de 6 télécommandes.

La pose sera assurée par les services techniques.

La dépense, d'un montant TTC de 2 293.09 € sera imputée sur le budget principal de la Commune, article 2313 – opération n° 517 : "acquisition de matériel pour les bâtiments communaux".

ACQUISITION D'UN COPIEUR POUR LES SERVICES ADMINISTRATIFS

Vu le nombre de copies effectuées et les besoins des services administratifs, M GORIAUX propose de remplacer le copieur OLIVETTI D2500 acquis en 2008 :

- * Ce copieur sera affecté à l'école primaire PJ HELIAS
- * Et un nouveau copieur couleur sera acquis. 4 sociétés ont été consultées et ont adressé une offre – qui comprend le coût du matériel et le coût copie pour l'entretien.

Après analyse des propositions, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de la Société Générale de Bureautique (BDO) :

- * Achat d'un copieur RICOH MPC300 avec module de finition avec agrafeuse
- * Montant TTC 5 027.80 €
- * Maintenance :

Garantie 5 ans, pièces, main d'œuvre, déplacement et fourniture de l'encre noire et couleur

Coût copie :

Noir : 0.00586 € TTC

Couleur : 0.0538 € TTC

Monsieur le Maire ou un adjoint est autorisé à signer le contrat d'entretien.

La dépense sera imputée sur le budget principal de la Commune – opération n° 73 – article 2183 : "achat de matériel pour la mairie".

ACHAT DE MATERIEL POUR L'ECOLE JY COUSTEAU

M GORIAUX fait savoir que M GIRAUD, Directeur de l'école JY COUSTEAU sollicite l'achat des matériels suivants :
Après de la CAMIF

	Montant inscrit au budget	Coût TTC
1 unité centrale	358.00	357.60
2 appareils photos numériques	125.00	236.87
1 destructeur de document	560.00	131.56
2 meubles de rangement avec casiers	197.00	557.37
1 table 80 x 200	200.00	199.73
2 lots de 12 nattes de gym		356.40
TOTAL	1 440.00	1 839.52

CONSEIL MUNICIPAL



Les crédits nécessaires étant inscrits au budget, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité**, l'achat de ces matériels.

La dépense sera imputée sur le budget principal de la Commune – opération n° 474 "achat de matériel pour l'école JY COUSTEAU"

Article 2183 : 594.47 €

Article 2188 : 1 245.06 €

TRAVAUX SALLE CASSIOPEE DEVIS SPORT NATURE

Sur proposition de Monsieur BELAN, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité**, le devis de la société SPORT NATURE en date du 11 avril 2011

Objet : achat de protection murale, qui sera mise en place par les services techniques, sur les murs du dojo.

La dépense, d'un montant TTC de 1 108.69 € sera imputée sur le budget principal de la Commune, article 2313 – opération n° 370 : "travaux salle Cassiopée".

ACHAT DE MATERIEL POUR LA SALLE DU FOYER SOLEIL DEVIS ALTRAD DIFFUSION

Sur proposition de Monsieur BELAN, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité**, le devis de la société ALTRAD DIFFUSION en date du 29 avril 2011

Objet : achat de 60 chaises pour la salle du Foyer Soleil.

La dépense, d'un montant TTC de 1 750.94 € sera imputée sur le budget principal de la Commune, article 2188 – opération n° 451 : "achat de matériel salle du Foyer Soleil".

ACHAT DE MATERIEL POUR LA SALLE ORION

Les crédits nécessaires étant inscrits au budget et sur proposition de Monsieur BELAN, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité**, d'acquiescer les matériels ci-dessous pour l'équipement de la salle ORION :

Fournisseur	Désignation	Coût TTC
groupe Pierre LE GOFF	1 chariot de lavage	114.81
CASAL	2 tableaux de score pour le tennis	360.00
	2 poteaux de soutien + 2 régulateurs	161.64
	2 chariots pour transport de matériel	1
	1 brancard + 1 couverture de survie	83.60
	Frais de port	202.68
		27.45
	935.37	

La dépense sera imputée sur le budget principal de la Commune – article 2188 - opération n° 480 "achat de matériel pour la salle ORION".

TRAVAUX SALLE CASSIOPEE DEVIS SONOWEST

Sur proposition de Monsieur BELAN, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité**, le devis de la société SONOWEST en date du 9 avril 2011

Objet : achat d'un boîtier 32A triphasé pour la salle Cassiopée.

La dépense, d'un montant TTC de 398.45 € sera imputée sur le budget principal de la Commune, article 2313 – opération n° 370 : "travaux salle Cassiopée".

PREPARATION DE LA RENTREE SCOLAIRE 2011 : DECISION DE L'INSPECTION ACADEMIQUE

Monsieur le Maire expose que, par courrier du 8 avril 2011, l'Inspecteur d'Académie a fait part des décisions prises par le Comité Technique Paritaire Départemental pour la rentrée scolaire 2011. Concernant la Commune de LA MEZIERE, il s'agit du retrait d'un emploi à l'école primaire.

L'Inspection académique tient compte uniquement de la montée pédagogique et non des nouvelles inscriptions enregistrées maintenant chaque année au moment de la rentrée scolaire. Pour mémoire, en 2010 : montée pédagogique : 264 – prévision du Directeur de l'école : 274 – effectif de rentrée : 281 élèves.

Dans le cadre du programme local de l'habitat (PLH), un développement important du nombre des logements (60 nouveaux logements cette année) nous conduit à estimer l'effectif à 271 élèves à la rentrée plutôt qu'à 261 retenu par l'Inspecteur.

En cas de fermeture, le nombre de classe dans l'école passera de 11 à 10. L'effectif des classes de CM2 atteindra 29 et 30 enfants pour d'eux d'entre elles, la troisième sera mixte CM1 / CM2.

Afin d'offrir aux enfants des qualités d'enseignement identiques à celles des années antérieures et de maintenir ainsi "l'égalité des chances", le Conseil municipal :

- * donne un avis TRES DEFAVORABLE au retrait définitif d'un emploi à l'école primaire Pierre Jakez HELIAS lors de la prochaine rentrée scolaire,
- * demande la révision de l'avis formulé (fermeture définitive) en fermeture conditionnelle.

SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL AVEC LA POSTE

Monsieur le Maire rappelle que la Poste – Direction Opérationnelle de l'Immobilier – nous avait proposé en avril 2008 de signer un bail commercial pour la location des locaux situés place de l'Eglise (31 m²).

Après plusieurs relances, le Service Immobilier de la Poste nous a contactés afin de régulariser la situation, en précisant qu'une rétroactivité n'était pas envisageable. Le bail pourrait être signé à effet du 1^{er} juillet 2011. Cependant, la Commune peut demander une indemnité exceptionnelle équivalente à une année de loyer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- * Fixe le loyer annuel à 60 € le m² (indexé chaque année sur l'indice INSEE du coût de la construction),
- * Demande le versement d'une indemnité exceptionnelle équivalente à une année de loyer soit 1 860.00 € (31 m² x 60.00 €),
- * Autorise le Maire ou un adjoint à signer le bail commercial.

Adopté à l'unanimité.

REVISION DU LOYER DES LOCAUX LOUES A MONSIEUR ET MADAME PERRIGAULT

Un bail commercial a été signé le 30 mai 2008 pour la location d'un local à usage de magasin, situé 32, place de l'Eglise, à la Société EVELIA. Cette dernière a cédé son droit au bail à Monsieur et Madame PERRIGAULT, pour l'exercice d'une activité de boulangerie – pâtisserie depuis le 27 octobre 2008.

Conformément aux clauses de ce bail, "le loyer ne subit aucune variation pour les trois premières années du bail soit du 1^{er} juin 2008 au 31 mai 2011. Il est ensuite ajusté chaque année, à la date d'anniversaire de prise d'effet du bail, en fonction de la variation en plus ou en moins, depuis l'origine du bail, de l'indice du coût de la construction publié trimestriellement par l'INSEE – base : indice du 4^{ème} trimestre".

Loyer actuel : 650.00 € HT par mois

Indice INSEE du coût de la construction :

- * 4^{ème} trimestre 2007 : 1474
- * 4^{ème} trimestre 2010 : 1533

Soit une augmentation de 4.00 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le montant mensuel du loyer à 676.00 € HT à compter du 1^{er} juin 2011.

Adopté à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL



MODIFICATION DU REGLEMENT DES ATELIERS D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

Sur proposition de Monsieur GORIAUX, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité**, de modifier le règlement des ateliers d'accompagnement scolaire :

- * Les ateliers d'accompagnement scolaire sont réservés en priorité aux Macériens,
- * Accueil des enfants ou jeunes domiciliés dans des Communes extérieures, dans la limite des places disponibles – sachant que les inscriptions se gèrent au trimestre et sous réserve d'un nombre de bénévoles suffisant,
- * Tarif appliqué : 150 % du tarif en vigueur pour les Macériens.

TARIF DES ATELIERS D'AIDE AUX DEVOIRS ET SOUTIEN SCOLAIRE EXCEPTIONNEL

Suite aux modifications du règlement intérieur, le Conseil Municipal décide de modifier sa délibération n° 14 du 27 août 2010 fixant les tarifs des ateliers d'aide aux devoirs et soutien scolaire exceptionnel (ajout d'un tarif pour les enfants ou jeunes domiciliés hors – commune de LA MEZIERE).

Atelier d'aide aux devoirs :

Par trimestre : 22.35 € par enfant domicilié à LA MEZIERE

33.52 € par enfant domicilié hors commune
Gratuité à partir du 3^{ème} enfant de la famille
Payable d'avance au début de chaque trimestre (émission d'un titre de recettes).

Soutien scolaire exceptionnel pendant les vacances scolaires :

1.70 € par heure (encaissé par le régisseur des recettes de la mairie).

PAIEMENT D'HONORAIRES MEDICAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire ou un adjoint à procéder au paiement des honoraires du Docteur Servane BOURGES, suite à une intervention demandée par le Maire.

La dépense, d'un montant de 80.00 €, sera imputée sur le budget principal de la Commune – article 6228.

LOCATION DU LOGEMENT SITUE 1, RUE DE LA FLUME

Lors de sa séance du 26 janvier 2011, le Conseil Municipal a fixé le montant mensuel du loyer à 266.76 € pour le logement situé 1, rue de la Flume, qui permet de répondre à

d'éventuelles demandes de logement à caractère urgent.

La location est consentie à titre exceptionnel et transitoire. Le délai de préavis applicable au congé est de un mois lorsqu'il émane du locataire et d'un mois lorsqu'il émane du bailleur.

La location est délivrée à titre exceptionnel et transitoire pour l'hébergement de personnes en difficultés temporaires ou sinistrées. Dès le rétablissement de la situation du locataire, celui-ci s'engage à donner congé du logement.

Le Conseil Municipal prend acte de la location de ce logement à Madame SAMBA Virginie, à effet du 9 avril 2011, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour une même durée.

Le montant du loyer sera révisable le 1^{er} février de chaque année en fonction de la variation de la valeur de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE – base : indice du 3^{ème} trimestre.

ACCEPTATION DE REMBOURSEMENT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES GROUPAMA

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité**, le remboursement proposé par la compagnie d'assurances GROUPAMA :

1°) remplacement d'une vitre sur la porte d'entrée de la salle OBELIX

Facture des Miroiteries de l'Ouest du 13 septembre 2010 – montant TTC 391.25 €

Montant du remboursement : 391.25 €

2°) matériel sono de la salle CASSIOPEE endommagé par un orage en mai 2010

Remplacement d'une table de mixage et d'un onduleur

Facture SONOWEST du 2 juillet 2010 –
montant TTC 245.65 €

A déduire : - franchise - 175.00 €

Montant du remboursement 70.65 €

Monsieur le Maire ou un adjoint est autorisé à encaisser ces deux chèques.

MISE EN PLACE ET GESTION DES SIGNALIQUES DES ZONES D'ACTIVITES

Sur proposition de Madame CHOUIN, le Conseil Municipal **approuve** la mise à jour des imprimés à remplir par les entreprises pour les demandes de signalétiques en entrée des zones d'activités.

Montant à payer par les entreprises – prix 2011 :

Cas général

Latte mono face 122.00 €

Latte double face 144.00 €

Cas particulier – reprise d'un local dont l'ancien exploitant a transmis la (les) latte (s) existante. La nouvelle inscription sera effectuée sur cette latte.

Adhésif 1200 x 140, lettre sur transfert jaune pour 1 face 22.00 €

Il est notamment rappelé sur l'imprimé – dont un exemplaire est joint en annexe – que ces signalétiques sont mises en place et gérées par les services municipaux exclusivement.

Adopté à l'unanimité.

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE, RECUEIL DES DECLARATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2011

Le Conseil Municipal, par délibération du 18 juin 2010, a précisé les modalités d'application de la TLPE pour les dispositifs installés sur la commune.

Les déclarants (entreprises, publicitaires) avaient jusqu'au 1^{er} mars pour adresser leur déclaration. Peu de déclarations nous sont parvenues.

Sur proposition de Madame CHOUIN, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité**,

* De porter exceptionnellement en 2011 la date butoir de dépôt des déclarations au 31 juillet, d'une part.

* Et donne un accord de principe pour la mise à disposition un imprimé de recueil des données donnant toutes indications sur les supports concernés et le mesurage des surfaces, d'autre part.

Ceci afin de permettre aux entreprises redevables de transmettre leurs déclarations au plus vite.

OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LA REALISATION DE TRAVAUX PAR DES PERSONNES PRIVEES : AUGMENTATION DE LA REDEVANCE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de revaloriser le tarif d'occupation du domaine public par des personnes privées pour la réalisation de travaux (installation d'échafaudage, clôture de chantier, etc....).

Pour les demandes reçues à compter de ce jour, la redevance est fixée à :

- 1.00 € par m² et par semaine,
- 0.50 € par m² et par semaine pour les installations mobiles

étant précisé que toute semaine commencée est due.